

Formulaire de mise en candidature



Le samedi 6 mai 2017
18h30
Au Météore Bar et Grill

Présenté par



En collaboration avec





Informations sur l'entreprise

Nom de l'entreprise	
Personne responsable de la présentation de l'entreprise lors de la soirée du Cabaret du succès	
Nom	Titre ou fonction
Adresse de l'entreprise	
Téléphone	Courriel
Site Internet	
Année de fondation	Nombre d'employés
Temps plein : Temps partiel :	
Principal secteur d'activité (veuillez cocher)	
<input type="checkbox"/> Commercial	
<input type="checkbox"/> Industriel	
<input type="checkbox"/> Service	
<input type="checkbox"/> Institutionnel	
<input type="checkbox"/> Autre : _____	
Nature des activités	
Pour la remise du prix, une personne de votre entreprise sera invitée à dire quelques mots de remerciement. Aurez-vous un représentant ? _____ Et si oui, quel est le nom de la personne ? _____	



Critères d'admissibilité

Afin d'être éligible au Cabaret du succès, vous devez :

- ▶ avoir une place d'affaires sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.
- ▶ être membre en règle de l'une ou l'autre des Chambres de commerces.
- ▶ Avoir réalisé et complété votre projet entre **le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016.**

Comment participer

1. Remplissez et signer le présent document, lequel devra être accompagné de

- Votre logo en format .eps ou .ai
- DVD, dépliant, brochure promotionnelle, etc, si vous en avez.

2. Compléter le ou les formulaires de catégories (voir en annexe) pour le(s)quelle(s) vous souhaitez vous inscrire.

Vous devrez acheminer votre dossier complet au plus tard le mardi **28 février 2017, 16 h 30**, par courriel, par la poste ou en personne à :

Chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini
1201, rue des Érables, bureau 110
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1C2
Téléphone : 418 276-6638
Courriel : audrey@ccidm.ca

Suite à la sélection des entreprises, une lettre de confirmation de participation contenant toutes les informations pertinentes vous sera envoyée.

Règlementation

- Une entreprise ou organisation honorée dans le cadre des éditions précédentes du Cabaret du succès peut à nouveau poser sa candidature mais dans une catégorie différente.
- Une entreprise ou organisation peut s'inscrire dans plus d'une catégorie mais sera honorée que dans une seule. Après consultation auprès de l'entreprise, le comité de sélection se réserve le droit de choisir la catégorie.
- Au maximum, 30 entreprises seront honorées. (Ne tardez pas à vous inscrire).
- Le comité d'analyse peut, suite à l'évaluation des candidatures, disqualifier une entreprise si elle ne répond pas aux critères d'admissibilité.
- Les entreprises qui seront honorées, se verront remettre gratuitement deux billets pour la soirée.
- Les entreprises qui souhaitent acheter des cartes supplémentaires auront jusqu'au **21 avril 2017, 16 h 30** pour le faire.



Description des catégories

1. Création d'emploi

Cette reconnaissance est décernée à une entreprise ou organisation qui a connu une augmentation des emplois.

2. Investissement

Cette reconnaissance est décernée à une entreprise ou organisation qui a investi, soit pour la consolidation de ses services ou activités, soit pour prendre de l'expansion. Le tout, donnant lieu à une augmentation de la productivité et/ou la croissance de son chiffre d'affaires. Le projet **doit avoir été complété** au 31 décembre 2016.

3. Innovation/Création

Cette reconnaissance est décernée à une entreprise ou organisation qui s'est distinguée dans son milieu par le développement et la concrétisation d'une nouvelle idée ou la réalisation d'un projet original. Cette innovation peut se traduire par l'utilisation d'une nouvelle matière première, l'introduction de nouveaux procédés de fabrication et/ou la mise en place d'une manière novatrice.

4. Rayonnement extérieur

Cette reconnaissance est décernée à une entreprise ou organisation qui a un rayonnement au-delà de sa municipalité d'implantation assuré par leurs activités.

5. Nouvelle entreprise

Cette reconnaissance est décernée à une entreprise ou organisation dont le ou les propriétaire(s) font leurs premiers pas en affaires et créent au moins deux emplois à temps complet. La venue de ces nouvelles entreprises doit avoir contribué à la diversification de l'offre de produits ou de services sur le territoire.

6. Transfert d'entreprise

Cette reconnaissance est décernée à une entreprise ou organisation ayant procédé à une transition dans les deux dernières années, que ce soit par la vente, le transfert familial ou le transfert à des employés.

7. Innovation en gestion des ressources humaines

Cette reconnaissance est décernée à une entreprise ou organisation qui s'est distinguée par son engagement face au désir d'améliorer la qualité de vie et l'intégration sociale de ses employés, initiatives qui ont favorisé des relations humaines de qualité et la rétention des employés.

8. Développement durable

Cette reconnaissance est décernée à une entreprise ou organisation qui a déployé des efforts concrets dans son implication en matière de responsabilité sociale et de saine gouvernance; création ou maintien d'emplois et mesures environnementales : réduction de la consommation d'énergie et du gaspillage, utilisation d'énergie renouvelable, implantation d'une nouvelle technologie verte, conservation de la biodiversité.



Questions et informations

Pour toute question, veuillez contacter la directrice générale, Mme Audrey Jobin à la CCIDM au 418 276-6638.

Déclaration de la personne responsable

Je, soussigné(e), certifie que tous les renseignements fournis sont exacts.

Signature

Date